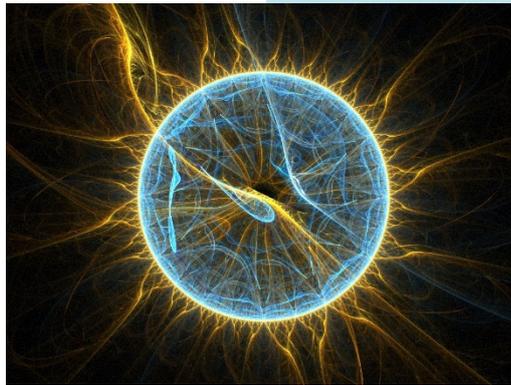


Procréations médicalement assistées : du « droit » à l'enfant aux droits de l'enfant



Université de Fribourg
Printemps 2021
Mardi 18h15-19h45
Salle 3115 ou à distance

Responsables

Département des sciences de la foi et des religions, philosophie

Prof. tit. François-Xavier Putallaz

francois-xavier.putallaz@unifr.ch

www.unifr.ch/theo/fr/philo

Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme

Pôle de recherche : Vieillesse, éthique et droits

Prof. tit. Bernard N. Schumacher

bernard.schumacher@unifr.ch

www.unifr.ch/ethique

**Rencontres de philosophie et de culture, dans le cadre du
programme 'La vie humaine'**

Procréations médicalement assistées : du « droit » à l'enfant aux droits de l'enfant

La procréation médicalement assistée visait originellement à procurer à des couples stériles des moyens d'avoir un enfant. Depuis lors, elle s'est développée au point de sélectionner certaines vies humaines (diagnostic préimplantatoire). D'autres techniques permettent de scinder la parentalité : avec la grossesse pour autrui ou le don d'ovocytes, un enfant peut désormais avoir trois mères et deux pères. Enfin, la congélation d'ovules permet aux futures mères de décaler le moment de la grossesse pour des raisons sociales ou personnelles.

Ce cours-séminaire abordera deux types de questions : d'une part il interrogera les principales conceptions du statut de l'embryon humain, et d'autre part il questionnera les avantages et les risques de certaines pratiques. Il abordera notamment les questions de la filiation et de l'identité, du « droit » à avoir un enfant, respectivement des droits de l'enfant. Est-il envisageable de vouloir un « enfant sur mesure », sans handicap, avec des propriétés déterminées ? Les reprogrammations des cellules adultes féminines permettront-elles de choisir parmi un grand nombre d'enfants possibles ? C'est le sens d'un « eugénisme libéral » qui se pose de manière inédite.

L'Université étant un lieu de discussion sereine, elle permet, mieux qu'ailleurs, des prises de position humanistes et nuancées. Puisque la question est interdisciplinaire, on fera appel à plusieurs spécialistes (médecins, biologistes, psychiatres, juristes, philosophes...) qui interrogeront la pratique actuelle de manière critique.

Programme

16.03.2021 **Conférence à distance**

Dr. Fabien Murisier, centre de fertilité CPMA, Lausanne

Avancées techniques et enjeux éthiques en PMA

Un enfant est un miracle de la vie. Le spermatozoïde doit parcourir une distance de 15 cm jusqu'à l'ovule qui n'est fécondable que durant 24 heures et il n'y a au maximum que 13 ovulations par année. Passé ces obstacles, les chances d'implantation et de développement de l'embryon sont relativement faibles. La majorité des embryons arrêtent leur évolution dans les jours qui suivent la fécondation. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi 1 couple sur 10 souffre de troubles de la fertilité. Il existe de nombreuses possibilités médicales et techniques de procréation médicalement assistée (PMA). Les avancées récentes en génétique, les nouvelles méthodes de culture et de congélation des embryons offrent une excellente efficacité de traitement. Ces évolutions s'accompagnent toutefois de nouvelles questions éthiques et législatives. Peut-on tout faire si la technologie le permet en raison d'un « droit » à l'enfant ? Quel est le statut de protection de l'embryon ? Quelle est la place du bien de l'enfant à venir ?

23.03.2021 Conférence à distance

Dr. med. Manuel Mariotta, spécialiste en gynécologie et obstétrique, actif à l'Hôpital Daler de Fribourg

Procréation médicalement assistée : Implications éthiques dans la pratique médicale en gynécologie

Les techniques de procréation médicalement assistée, comme la fécondation in vitro, le diagnostic préimplantatoire, le don d'ovocytes ou la cryoconservation des embryons, soulèvent des questions éthiques majeures. Dans sa pratique ambulatoire, le gynécologue doit être attentif au désir de concevoir un enfant, surtout quand il est confronté aux couples qui souffrent d'infertilité. Le médecin n'est pas là seulement pour conseiller l'approche ou la technique la plus efficace mais aussi pour aider ses interlocuteurs à apprivoiser les implications éthiques relatives à ces traitements.

30.03.2021 Conférence à distance

Jean Zermatten, ancien Président du Comité de l'ONU des droits de l'enfant et ancien Président du Tribunal des mineurs du canton du Valais

Les droits de l'enfant : une nouvelle évidence universelle. Approche du nouveau statut de l'enfant et de quelques situations particulières

Les droits de l'enfant sont nés en 1989 avec la Convention des NU relative aux droits de l'enfant, instrument international contraignant, ratifié par presque toute la planète et qui a comme avancée principale le fait de reconnaître l'enfant comme un sujet de droits. La conférence aborde ce développement historique et se pose la question de savoir si l'on n'est pas devant une véritable révolution avec la possibilité reconnue aux enfants de participer aux décisions qui sont prises à leur égard, voire de participer tout court à la vie de la société.

Le nouveau statut est illustré par deux articles-clés de la Convention : l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de l'enfant d'être entendu ; de plus, il jouit, selon son âge et son degré de maturité d'une autonomie progressive dans l'exercice de ses droits.

Il sera abordé quelques situations particulières, comme la participation politique des enfants (effet Greta...), le droit de l'enfant vs le « droit » à l'enfant, la PMA...

13.04.2021 Miséricorde salle 3115

Suzette Sandoz, Prof. ém. de droit, Université de Lausanne

La PMA et le risque de l'enfant-chose ?

Selon la loi suisse, la « procréation médicalement assistée » (PMA), désigne « les méthodes permettant d'induire une grossesse en dehors de l'union naturelle de l'homme et de la femme, en particulier l'insémination, la fécondation in vitro avec transfert

d'embryon et le transfert de gamètes ». Ces méthodes permettent donc, en théorie du moins, de choisir des gamètes comme parents génétiques, d'implanter dans un ventre un embryon fabriqué, sans garantie de l'existence d'une mère du fait de la naissance. On mesure le danger des dérives liées à ces méthodes s'il n'y a pas un encadrement éthique et légal très strict. L'enfant est menacé de devenir une chose que l'on commande sur catalogue et que l'on refuse pour défaut de fabrication. Où en est la situation en Suisse actuellement ? Et demain ?

20.04.2021 **Miséricorde salle 3115**

Thierry Collaud, médecin et théologien-moraliste, Université de Fribourg
La fécondité, au-delà du choix impossible de naître et de faire naître ?

Personne ne choisit de naître. Est-ce là une limite à notre liberté, un choix impossible qui nous marquerait dès le départ et pèserait sur tous nos autres choix ? Et si le sujet ne peut pas choisir de naître, qu'en est-il de ses parents ? Peuvent-ils, eux, faire naître une nouvelle personne ? A partir de ces questions qui renvoient à un « pouvoir » comme « droit à », nous nous déplacerons vers l'idée d'un « pouvoir » comme résultat d'un don reçu qui met en capacité de re-donner. C'est la notion de fécondité que nous préciserons alors comme capacité de déployer et faire grandir la vie parce qu'on aura su la recevoir et non pas l'exiger.

27.04.2021 **Miséricorde salle 3115**

Henri Torrione, Professeur de philosophie du droit, Université de Fribourg
La vie d'un enfant peut-elle être traitée par le droit comme en elle-même un dommage ?

La radicalité de la conception libérale de la justice et du droit est restée longtemps inaperçue, parce que dans le domaine sociétal les libéraux les plus convaincus restaient encore imprégnés de valeurs chrétiennes, en porte-à-faux par rapport à ce qu'aurait exigé un libéralisme conséquent. L'arrêt Perruche (Cour de cassation de la France, 1996 et 2000) permet de prendre la mesure de cette radicalité : comme Nicolas ne serait pas né si le choix de sa mère de recourir à un avortement n'avait pas été mis en échec par une erreur du médecin durant la grossesse (le médecin n'a pas détecté la rubéole de la mère pendant la grossesse, rubéole à l'origine du handicap très lourd de Nicolas à sa naissance), le médecin doit prendre en charge le coût entier de la vie de Nicolas de la naissance à la mort, comme si la vie elle-même du handicapé qu'est Nicolas était ontologiquement *wrongful*, quelque chose de préjudiciable. Le choix de la mère en faveur de l'avortement, aux yeux de la conception libérale de la justice et du droit, passe avant le fait simple et immense que Nicolas est né, donc est. La liberté a la priorité sur l'existence. C'est une conception de la justice qui implique un fondamentalisme de la liberté.

04.05.2021**Miséricorde salle 3115****François Ansermet, psychiatre****Prédire l'origine ? Vertiges des liens entre procréation et prédiction**

L'époque actuelle est marquée par l'incidence des technologies sur le vivant, qui participent à créer un monde nouveau, inédit, dont on ne sait pas encore ce qu'il est. Un des vertiges qui en résulte tient aux possibilités d'établir un lien entre la procréation et la prédiction. On en est arrivé à prédire l'origine en agissant sur la conception, amenant du même coup à prédire l'enfant qui va en résulter.

Malgré ce qu'on pense préétabli, l'enfant par ses choix résiste aussi à ce qui le détermine : son devenir reste imprévisible, ouvert sur une infinité de possibles.

Lieu du cycle de conférences

Université Miséricorde, Av. de l'Europe 20, 1700 Fribourg (MIS03, entrée face à la mensa) ou à distance selon la situation sanitaire. Vous trouverez le lien sous :

<https://www3.unifr.ch/ethique/fr/formation/enseignement-pole/vie-humaine.html>